



3 mois d'hiver sans chauffage ni eau chaude

Par **louizai**, le **17/06/2015 à 16:31**

Bonjour,rrnrDe décembre 2014 à mars 2015 nous avons vécu sans chauffage ni eau chaude avec ma famille dans un appartement que nous louions depuis 4 ans. Le bailleur rechignant à remplacer la chaudière individuelle vétuste avec de multiples fuites, il a préféré remplacer une pièce qui a mis 1 mois et demi à arriver.rnA cause du manque de chauffage nous avons posé un préavis de départ d'un mois au lieu de 3 mois qui a été accepté.rnavant de partir nous avons été obligés jusqu'au dernier centimes et même des frais d'huissier en plus car en février on a retardé le règlement du loyer pour les faire bouger on a reçu une lettre de l'huissier pour régler le loyer + des frais (on a tout payé).rnJ'ai en ma possession les bon de passage des chauffagistes de la panne et de la remise en route de la chaudière ainsi que la mise en demeure de rétablir le chauffage envoyée au propriétaire.rnJe précise que nous sommes 2 adultes et un enfant de 8ans.rnMA QUESTION EST:rnQue peut-on faire pour récupérer les loyer payés alors qu'on avait pas de chauffage?rn- une déclaration au greffe ou autre chose ?rnJ'ai téléchargé un CERFA de déclaration au greffe sauf que à la rubrique DEMANDEUR on ne peut mentionner qu'une seule personne alors que le bail est au nom de 2 personnes.rnP.S: Je précise que nous avons un loyer de 900€ avec 150€ de charges.rnMerci d'avance de votre aide.